



Département de Meurthe-et-Moselle

Direction adjointe aux solidarités

Pôle ressources - 48, esplanade Jacques Baudot - C.O 90019 - 54035 NANCY Cedex

AVIS D'APPEL À PROJETS

Création de 46 places dédiées à l'accueil, la mise à l'abri et l'évaluation des primo-arrivants se déclarant mineurs non accompagnés (MNA).

L'évolution importante du nombre de mineurs non accompagnés accueillis en Meurthe-et-Moselle et les valeurs du Département qui inspirent ses actions en matière de politiques sociales, amènent la collectivité à adopter un plan d'action afin de favoriser une prise en charge la plus optimale possible de ces personnes. Celui-ci a pour objectifs de faire face à l'augmentation du nombre de MNA en assurant un accueil inconditionnel et de répondre aux nouveaux besoins d'hébergement et d'accompagnement de ce public.

Aussi, le Département lance un appel à projets pour la création d'un service temporaire concernant l'accueil, la mise à l'abri et l'évaluation de minorité et d'isolement des primo-arrivants.

Le rôle de l'opérateur sera d'assurer la gestion d'un service configuré pour l'accueil et la mise à l'abri de 46 jeunes sur un site de l'agglomération nancéienne. Il devra répondre à un flux de 20 à 80 primo-arrivants par mois (moyenne constatée dans le département de Meurthe-et-Moselle). Le projet devra par ailleurs permettre la réalisation des évaluations des primo-arrivants dans un délai de 5 à 10 jours.

Le dispositif devra assurer la phase d'accueil, de mise à l'abri et d'évaluation de ces personnes conformément à la réglementation relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers.

La mise en place du service est prévue au 1^{er} juillet 2020.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 15 avril 2020.

La consultation de l'appel à projets et des documents s'y rapportant sont consultables sur le site internet du Département : <http://meurthe-et-moselle.fr/appels-a-projets>